

# Les voies de la coopération pour le développement international

*Depuis sa création, l'AIEA jouit d'un statut spécial au sein des Nations Unies ... et parmi les organismes internationaux*

par Takis Papadimitropoulos

La coopération entre organisations des Nations Unies, institutions spécialisées et autres organismes nationaux et internationaux a toujours joué un rôle important dans le développement mondial. Depuis trente ans, l'AIEA est un des protagonistes de cette coopération; elle entretient d'étroites relations avec nombre d'organismes et institutions et bénéficie d'un traitement spécial dans ses rapports avec les Nations Unies (voir le diagramme).

## Rapports avec les Nations Unies

En octobre 1956, une conférence spéciale des Nations Unies réunissant 81 pays adoptait le Statut de l'AIEA, lequel devait être ratifié par 18 Etats pour entrer en vigueur. Neuf mois plus tard, le 29 juillet 1957, 26 Etats l'avaient ratifié, et l'AIEA fut ainsi officiellement créée en tant qu'organisation intergouvernementale autonome dans le cadre du système des Nations Unies. En 1958, l'Agence réunissait 68 Etats Membres et avait un budget de 4 millions de dollars, alors qu'en 1987 elle compte 113 Etats Membres et son budget atteint quelque 140 millions de dollars. En 1958, quelques pays seulement exploitaient l'énergie d'origine nucléaire, avec une puissance installée totale de 750 mégawatts. Aujourd'hui, plus de 400 centrales nucléaires sont en service dans 26 pays et totalisent plus de 283 000 mégawatts. Dans le même temps, la famille des Nations Unies s'est aussi beaucoup agrandie et forme un ensemble parfois diffus d'organismes nombreux et divers.

L'AIEA occupe une position de premier plan sur la scène internationale en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, situation qu'elle doit à un échange de lettres entre le Secrétaire général de l'ONU et le président de la Commission préparatoire de l'AIEA. On comprit très tôt que le rôle de l'AIEA dans le système des Nations Unies allait se distinguer de celui des institutions spécialisées dont les activités relèvent du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU, et cela essentiellement du fait que la mission de l'AIEA comporte le contrôle de matières susceptibles de servir à la fabrication d'armes nucléaires. C'est pourquoi l'Agence est responsable envers l'Assemblée générale

des Nations Unies à laquelle le Directeur général s'adresse chaque année pour présenter son *Rapport annuel*; elle l'est aussi envers le Conseil de sécurité si ses activités concernent des questions qui relèvent de la compétence de ce dernier. En réalité, l'AIEA n'a eu à faire rapport qu'une seule fois au Conseil de sécurité, en 1981, à la suite de l'attaque d'Israël contre un réacteur de recherche iraquien.

Les principales dispositions de l'accord régissant les relations entre l'AIEA et l'ONU sont les suivantes:

- *Examen de résolutions.* L'Agence est tenue d'examiner les résolutions la concernant adoptées par l'Assemblée générale ou autres organes directeurs de l'ONU, et son Secrétariat doit faire rapport périodiquement sur les questions qui intéressent le Conseil des gouverneurs.

- *Activités de coordination.* L'AIEA est tenue de collaborer à la coordination des activités des Nations Unies et des institutions spécialisées et, en particulier, de prendre part aux travaux du Comité administratif de coordination (CAC). Les directeurs des institutions et de nombreux autres services des Nations Unies se réunissent avec le Secrétaire général pour étudier et trancher les questions intéressant l'ensemble du système. Il peut s'agir tout aussi bien des mesures d'intervention contre la sécheresse en Afrique, par exemple, que de la crise financière des Nations Unies.

- *Représentation réciproque* aux réunions des principaux organes directeurs et droit pour chaque organisation de proposer des questions à inscrire à l'ordre du jour des autres organisations. Pour représenter ses intérêts, l'AIEA dispose de deux bureaux de liaison, l'un au Siège des Nations Unies, à New York, dirigé par le représentant du Directeur général, et l'autre à Genève pour les rapports avec l'Office des Nations Unies et les sièges des institutions spécialisées.

- *Préparation de rapports et études spéciaux.* A la demande de l'Assemblée générale, par exemple, l'AIEA a rédigé des rapports spéciaux relatifs à la Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires de 1968 et à la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (UNCPICPUNE) réunie cette année. L'AIEA a également préparé des documents pour les conférences chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), organisées tous les cinq ans, dont les résultats

M. Papadimitropoulos est chef de la Section des affaires interorganisations, Division des relations extérieures de l'AIEA.

sont étudiés par l'Assemblée générale. Celle-ci s'intéresse d'ailleurs tout spécialement au TNP, au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) et au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga), ainsi qu'aux autres initiatives de dénucléarisation. L'Assemblée générale, à l'occasion de ses sessions extraordinaires sur le désarmement, ainsi que diverses résolutions ont demandé à l'AIEA de renforcer sa surveillance du développement pacifique de l'énergie nucléaire. En vertu même de son Statut, l'Agence doit agir «selon les buts et principes adoptés par les Nations Unies en vue de favoriser la paix et la coopération internationales, conformément à la politique suivie par les Nations Unies en vue de réaliser un désarmement universel garanti et conformément à tout accord international conclu en application de cette politique».

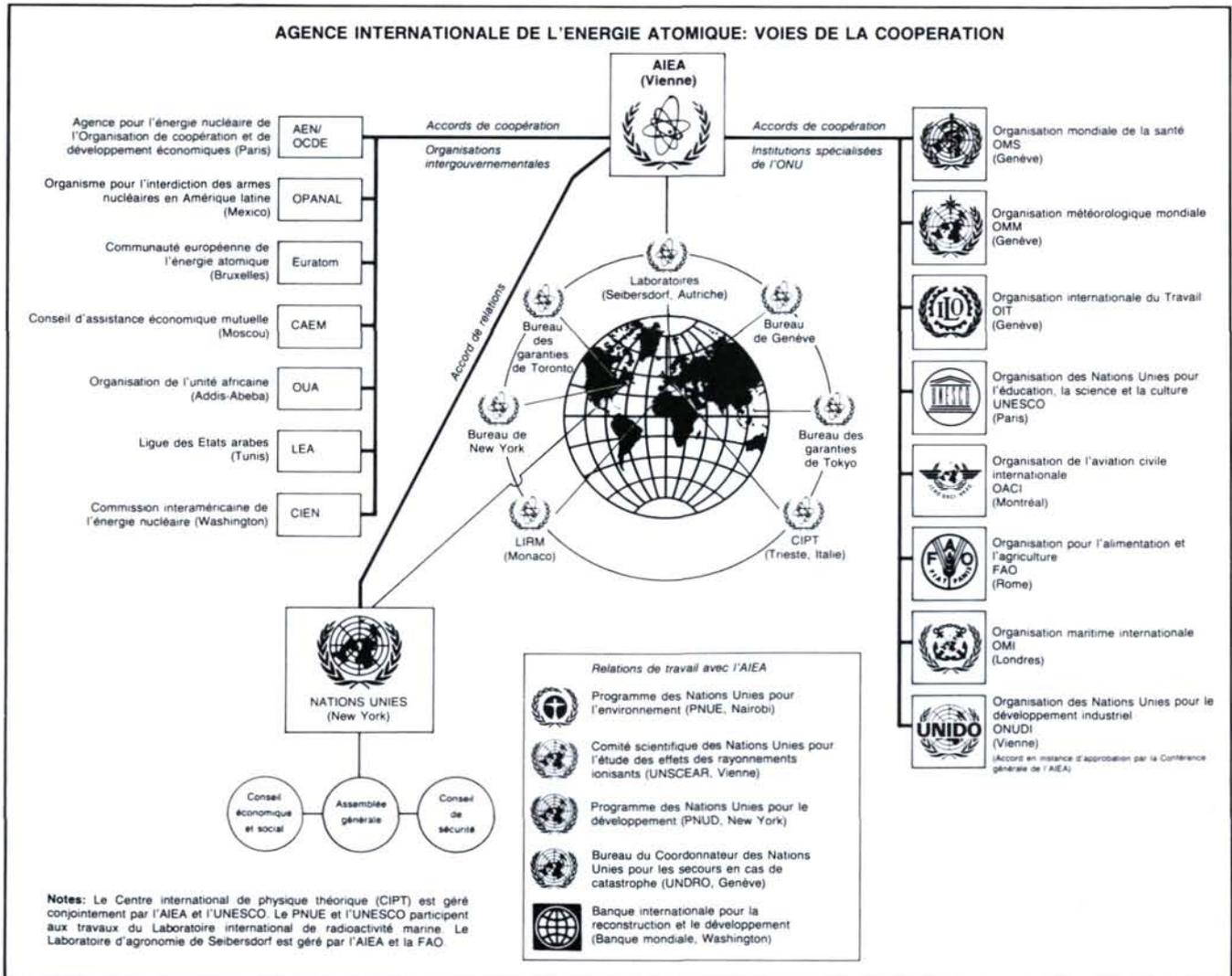
D'importantes conférences des Nations Unies ont marqué les étapes de la coopération internationale dans le domaine de l'énergie nucléaire et les domaines associés. Bien que la première conférence des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, réunie à Genève en 1955, fût antérieure à la création de l'AIEA, on pourrait la considérer comme en étant le

prélude, tandis que se préparait la proposition «Atome pour la paix» que le Président Dwight D. Eisenhower présenta à l'Assemblée générale des Nations Unies. Lors des «Conférences de Genève» qui se sont tenues par la suite en 1958, 1964 et 1971, l'Agence a joué un rôle de plus en plus important. Parmi les autres conférences de l'ONU auxquelles l'Agence a participé activement, rappelons la conférence de 1972 sur l'environnement humain, la conférence de 1979 sur la science et la technique au service du développement, et la conférence de cette année sur les rapports entre le désarmement et le développement.

**L'AIEA et les organismes subsidiaires de l'ONU**

En matière d'assistance et de coopération techniques, et dans plusieurs domaines spécialisés, l'Agence collabore avec plusieurs organismes de l'ONU:

*Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).* L'AIEA et le PNUD collaborent étroitement à l'exécution de projets d'assistance technique dans les pays en développement, notamment de la région Asie et Pacifique, dans le cadre de l'Accord régional de coopération.



**Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).** Depuis la conférence de Stockholm de 1972 sur l'environnement humain, une étroite collaboration s'est également établie entre le PNUE et l'AIEA; le Laboratoire international de radioactivité marine de Monaco fournit au PNUE un appui technique pour ses programmes sur les océans et les régions côtières. L'AIEA et le PNUE participent mutuellement à leurs réunions, et ce dernier est un membre actif du Comité interorganisations que l'Agence a créé après l'accident de Tchernobyl pour coordonner la planification et la mise en œuvre des mesures d'intervention en cas de rejet accidentel de substances radioactives.

A ce comité siègent également le Bureau du Coordinateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, la Commission économique pour l'Europe (CEE), le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR), tous les organismes des Nations Unies et quatre institutions spécialisées — l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

**UNSCEAR.** A l'origine, ce comité a été constitué pour étudier la quantité et les effets des retombées radioactives consécutives aux essais d'armes nucléaires. Depuis lors, son mandat a été élargi de façon à couvrir les applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Le comité procède actuellement à une évaluation des doses de rayonnements reçues par les personnes et les populations à la suite de l'accident de Tchernobyl; pour ce travail, l'AIEA lui a communiqué les données qu'elle a reçues de ses Etats Membres.

### Les institutions spécialisées et l'AIEA

Dans la pratique, la coopération interorganisations intéresse des domaines aussi différents que l'océanographie et la météorologie. Avec la FAO, l'AIEA a créé en 1964 une division mixte des applications des isotopes et des rayonnements au développement de l'alimentation et de l'agriculture. La collaboration avec l'OMS concerne tant la médecine nucléaire que les effets des rayonnements ionisants sur la santé. Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'AIEA partage l'administration du Centre international de physique théorique de Trieste et collabore dans le domaine des sciences de la mer par l'intermédiaire de son Laboratoire de Monaco. Quant à la coopération avec l'OMM, elle remonte à 1960, lorsque fut entreprise une étude mondiale de la teneur isotopique des précipitations. Par ailleurs, l'AIEA étudie actuellement le système mondial de télécommunications mis au point par cette organisation, lequel permettrait un échange rapide d'informations en cas d'accident nucléaire. Enfin, bien qu'elle n'ait pas conclu d'accord de coopération avec la Banque mondiale, l'AIEA entretient des rapports étroits avec cette institution dans le cadre de ses activités intéressant le secteur énergétique.

Tous les accords de coopération conclus avec ces institutions spécialisées comportent une clause de

représentation réciproque et prévoient l'échange d'informations et de documentation, la constitution de comités mixtes pour établir des relations de travail entre les secrétariats, une collaboration en matière de personnel et le financement de services spéciaux dans certaines circonstances.

Pour ce qui est de la représentation, toutes les institutions spécialisées, qu'elles aient ou non conclu un accord de coopération, sont invitées à envoyer des observateurs aux sessions de la Conférence générale de l'AIEA. Celles qui ont conclu un accord peuvent en outre demander l'inscription de questions à l'ordre du jour de la Conférence générale et du Conseil des gouverneurs et participer, sans droit de vote, aux débats de ce dernier sur des problèmes d'intérêt commun.

L'AIEA consulte régulièrement les institutions spécialisées compétentes lorsqu'elle prépare ses programmes d'activité et les invite à participer aux réunions de ses groupes de travail quand il s'agit de grands projets ou de tâches importantes. La participation de l'OMS et de l'OIT à l'établissement des normes de santé et de sécurité et à la rédaction des codes de sûreté est un excellent exemple de ce travail en commun.

### Les organisations intergouvernementales

Les premiers accords de coopération et les relations de travail de l'AIEA avec des organisations intergouvernementales étrangères à la famille des Nations Unies datent de 1960 et leurs modalités sont analogues à plusieurs égards à celles qui concernent les institutions spécialisées. Par exemple, des observateurs de ces organisations peuvent assister aux sessions de la Conférence générale, mais n'ont pas accès au Conseil des gouverneurs. Citons quelques cas précis:

**Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (AEN/OCDE).** Le 30 septembre 1960, c'est avec l'OCDE que l'AIEA signait un accord de coopération, car l'AEN n'est pas une personne morale à part entière. Immédiatement après, le Directeur général de l'AIEA et le Directeur de l'AEN ont conclu des arrangements pour la mise en œuvre de l'accord, concernant notamment les consultations annuelles, l'échange de documentation, les programmes de formation, les contrats de recherche, la santé et la sécurité, l'élimination des déchets et le transport des matières radioactives. Des projets de recherche patronnés par les deux organisations ont été entrepris avec des tiers. L'AIEA et l'AEN publient en étroite collaboration un rapport commun sur la production et la demande d'uranium, communément appelé «le livre rouge», et réunissent chaque année un comité de haut niveau pour examiner les questions de coopération.

**Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Opanal).** Né du Traité de Tlatelolco, dont les signataires sont tenus de conclure des accords de garanties, cet organisme est lié à l'AIEA par un accord de coopération qui est entré en vigueur le 3 octobre 1972.

**Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).** C'est le type d'organisation dont le mandat correspond dans l'ensemble aux fonctions statutaires de

l'AIEA, et tous ses membres sont aussi des membres fondateurs de l'AIEA. Euratom a toujours été invitée aux sessions de la Conférence générale, mais une opposition à cette pratique se manifesta systématiquement au Conseil des gouverneurs, provoquant ensuite une controverse au sein de la Commission des questions administratives et juridiques de la Conférence générale. Quoiqu'il en soit, des rapports officiels ont toujours été maintenus entre les deux secrétariats qui collaborent dans plusieurs domaines techniques, notamment au niveau du Système international de documentation nucléaire (INIS).

La conclusion de l'accord de garanties entre l'AIEA, Euratom et les Etats non dotés d'armes nucléaires de la

Communauté en 1973 a ouvert la voie à la signature d'un accord de coopération beaucoup plus large entre les deux organisations en 1975. Ce dernier accord a fourni un cadre pour la coopération scientifique et technique tant dans le domaine des garanties que dans celui de la science et de la technologie nucléaires.

#### *Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM).*

En 1968-1969, l'AIEA s'est adressée à l'Institut de Douvna et au CAEM en vue d'améliorer la collaboration au cours de certaines réunions techniques et d'activer l'échange de documentation. Il en résulta un accord de coopération, conclu avec le CAEM, qui est entré en vigueur le 26 septembre 1975.

### **L'AIEA et les organisations non gouvernementales (ONG)**

Conformément à son Statut qui l'autorise à établir des relations avec toute organisation dont les activités ont un rapport avec les siennes, l'AIEA a officiellement accordé le statut consultatif à 19 organisations non gouvernementales. Par ailleurs, le Conseil des gouverneurs en a invité sept autres à se faire représenter par des observateurs à la Conférence générale ou à entreprendre certains travaux.

Les ONG jouissant du statut consultatif auprès de l'Agence sont les suivantes: Forum atomique européen; Confédération européenne de l'agriculture; Association du transport aérien international; Association internationale de coordination de la manipulation des chargeurs; Chambre de commerce internationale; Commission internationale de protection radiologique; Commission internationale des unités et mesures radiologiques; Confédération internationale des syndicats libres; Alliance coopérative internationale; Conseil international des unions scientifiques; Fédération internationale de documentation; Fédération internationale des producteurs autoconsommateurs industriels d'électricité; Organisation internationale de normalisation; Union internationale de la navigation fluviale; Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique; Japan Atomic Industrial Forum, Inc.; Confédération mondiale du travail; Conférence mondiale de l'énergie; Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.

Les ONG sans statut consultatif mais invitées par le Conseil des gouverneurs sont les suivantes: American Nuclear Society; Société canadienne de l'énergie nucléaire; Société européenne de l'énergie nucléaire; Institut international pour l'analyse appliquée de systèmes; Association internationale pour la protection contre les radiations; United States Atomic Industrial Forum, Inc.; Institut de l'uranium\*. Le Directeur général

peut demander aux ONG spécialement compétentes dans un domaine d'entreprendre des études ou des recherches sur un sujet déterminé, ou encore de rédiger des monographies pour l'AIEA.

Le statut consultatif donne certains privilèges et facilités en ce qui concerne les réunions de la Conférence générale et du Conseil, notamment le droit de recevoir les ordres du jour provisoires de la Conférence; d'envoyer des observateurs à toutes les réunions publiques de la Conférence générale et du Conseil; de présenter des textes à tout organe de l'Agence, sous réserve du droit de censure du Directeur général; de faire des exposés oraux devant les commissions de la Conférence générale ou aux séances publiques du Conseil, sous réserve de certaines restrictions; d'être invitées par le Directeur général à d'autres réunions organisées par l'Agence; de consulter des membres du Secrétariat; de bénéficier du service de documentation prévu pour la presse; d'accéder à la bibliothèque de l'AIEA.

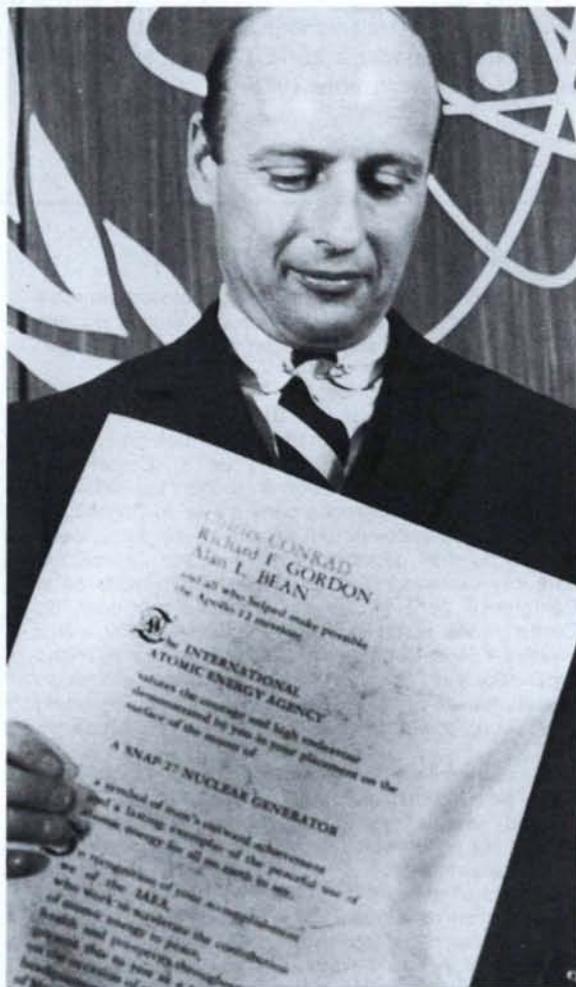
Ces possibilités de coopération ont porté leurs fruits sur le plan international. Ainsi, avant l'adoption de ses propres «Normes fondamentales de sûreté», l'AIEA utilisait les unités établies par la Commission internationale des unités et mesures radiologiques et appliquait les recommandations de la Commission internationale de protection radiologique. Il y a longtemps que l'AIEA reçoit de ces deux organismes une aide qui contribue directement à ses travaux de radioprotection et de normalisation des unités et des mesures radiologiques.

Des arrangements ont également été conclus avec des ONG qui s'occupent de l'énergie électrique et de l'économie de l'énergie, en vue de faciliter l'échange de statistiques et de documentation, et d'assurer une représentation réciproque aux réunions qu'elles organisent. C'est ainsi que des représentants de l'Union internationale des producteurs et distributeurs d'électricité et de la Conférence mondiale de l'énergie ont participé à des activités de l'AIEA, et que celle-ci maintient avec eux d'étroites relations de travail dans les domaines d'intérêt commun.

\* En juillet 1987, l'Atomic Industrial Forum des Etats-Unis a été rattaché au Council for Energy Awareness des Etats-Unis.



# Page d'album



Lors de sa Conférence générale de 1962, l'AIEA a organisé à Vienne une exposition, dont on voit ici une partie, montrant les services et les programmes qu'elle avait créés et mis en œuvre au cours de ses cinq premières années d'existence.



La République de Corée est au premier rang des pays en développement pour ce qui est de la production d'électricité d'origine nucléaire, avec sept réacteurs en exploitation et deux en construction. Sur notre photo, prise en 1974, une mission d'experts de l'AIEA se fait expliquer le plan de masse de la centrale de Kori par le maître d'œuvre chargé de sa construction.

En 1970, l'AIEA a rendu hommage aux trois astronautes de la mission Apollo-12 qui ont été les premiers à déposer un générateur atomique sur la lune: Charles Conrad (ci-contre), Richard Gordon et Alan Bean. Dans son message, l'Agence présente l'événement comme une prouesse de l'homme dans l'espace, et comme un exemple durable et universel de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

En 1966, une maquette du brise-glace nucléaire *Lénine*, envoyée par le Comité d'Etat de l'Union soviétique pour les utilisations de l'énergie atomique, était exposée au Siège de l'AIEA. Les unités de ce type dont dispose la marine soviétique rendent aujourd'hui de grands services à la navigation dans les eaux arctiques. Sur la photo ci-dessous, M. Georgy P. Arkadiev (à droite), ambassadeur d'URSS, présente la maquette à M. G.A. Yagodin, directeur général adjoint pour l'assistance technique, et à M. Ljuben Stoyanov, ambassadeur de Bulgarie.

